

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAYAUD, MILON, libraires. Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.
8 heures 35 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 50 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.
1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 49 — — Omnibus.
5 — 11 — — soir, Omnibus.
9 — 52 — — Poste.

Départs de Saumur pour Tours.
3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le Corps-Législatif s'est réuni samedi 1^{er} février, à trois heures, en comité secret, sous la présidence de S. Exc. M. le comte de Morny, pour discuter sommairement trois projets de loi: Le premier concernant les délais des pourvois devant la cour de cassation en matières civiles; le deuxième portant modification des délais en matières civiles et commerciales; le troisième relatif à la juridiction des consuls de France au Japon. MM. les députés se sont ensuite retirés dans leurs bureaux pour nommer les trois commissions chargées d'examiner ces projets de loi.

La commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la conversion des rentes et des obligations trentenaires a nommé pour président et rapporteur M. Gouin, et pour secrétaire M. le comte Léopold Lehon.

Voici la liste des membres de la commission du projet de loi relatif à la conversion de la rente 4 1/2 0/0, de la rente 4 0/0 et des obligations trentenaires:

- 1^{er} bureau, M. Desmaroux de Gaudmin.
- 2^e — M. le comte Léopold Lehon.
- 3^e — M.
- 4^e — M. le vicomte de Kervéguen.
- 5^e — M. Monier de la Sisoranne.
- 6^e — M. André (Ernest).
- 7^e — M. Ségris.
- 8^e — M. Larrabure.
- 9^e — M. Gouin.

Le Constitutionnel publie la correspondance suivante de Turin, en date du 29 janvier:

Le discours de l'Empereur a produit ici une grande sensation. On y a reconnu une fois de plus cette sollicitude pour l'Italie qui est en même temps le gage le plus sûr de son succès et l'argument le plus solide à opposer à ses détracteurs.

Les préoccupations des esprits enclins à exagérer se sont apaisées en vue des faits positifs et clairs. On a vu que si la question de Rome n'a pas fait un grand pas depuis six mois, ce n'est pas faute de conseils et d'empressement de la part de la France. Les bruits vagues d'une menace de l'Autriche, qui étaient encore hier très-persistants dans le public, se sont aussi calmés. On sait en effet que les chefs militaires de cette puissance avaient besoin de relever le moral de l'armée par des paroles qui font toujours plaisir aux soldats. Mais de là à la possibilité d'une entreprise contre l'Italie, il y a un grand pas à faire. L'armée autrichienne, selon des rapports que j'ai lieu de croire authentiques, n'a pas cette homogénéité qu'on lui prête, surtout après les derniers événements. Les perfectionnements que d'autres armées possèdent depuis quelque temps ont de la peine à être adoptés par l'armée autrichienne. Le fait est qu'après diverses expériences, l'artillerie est restée à peu près ce qu'elle était à Magenta et à Solferino. On a tenté de donner un grand développement à la marine, mais on a fini par se persuader qu'il était impossible d'atteindre ce degré de perfection qui permit à l'Autriche de se mesurer avec d'autres puissances, et avec l'Italie elle-même. En effet, on sait que quelques ingénieurs autrichiens ont été envoyés à Gênes pour y étudier le système des navires cuirassés, et qu'après cette expédition déguisée on a tenté vainement la continuation de quelques-uns qui n'ont pas réussi. Le maréchal Benedek, qui n'est qu'un soldat désirant se laver de la défaite de San-Martino, peut bien dire des paroles ardentes à ses soldats pour entretenir leur enthousiasme; mais à Vienne, on considérerait comme une grande imprudence de provoquer l'Italie à une guerre pour le printemps, même dans l'état où elle se trouve. L'Italie, de son côté, ne cherche pas à brusquer les événements, et elle n'entreprendra rien contre l'Autriche, quoique les partis extrêmes l'y poussent. Le roi Victor-Emmanuel a une grande influence sur le chef du

parti le plus remuant et le plus dangereux. Gari baldi se garderait bien de se mettre à la tête de ce parti sans la permission de son roi. Il est vrai que des comités révolutionnaires s'organisent presque dans toutes les villes de l'Italie, qu'on ramasse de l'argent où l'on en peut trouver; mais le gouvernement a les yeux ouverts sur tout ce qui se fait et se dit dans ces conventicules, et au besoin il aurait la force de les contenir.

La Gazette officielle de Turin dit qu'on a arrêté en Sicile un émissaire, chez lequel on a saisi une grande quantité de munitions.

L'Opinione ne croit pas que le ministère veuille fermer la session parlementaire, avant que le budget de 1862 ait été discuté et approuvé. Les Chambres resteraient donc ouverte au delà de février.

Rome. — On assure que 150 brigands, commandés par Edouard Kramez, sont partis se dirigeant vers Brindisi.

La santé du Pape est rétablie. On prépare un nouveau plan d'insurrection et de débarquement de brigands sur la plage de San-Benedetto.

Nous apprenons avec grand regret, dit un journal de Londres, que lord Palmerston se propose d'abandonner la présidence du cabinet, à cause de l'urgence et du nombre de ses occupations au parlement. Sa place serait probablement prise par le comte Russell, dans les mains de qui les intérêts de l'Angleterre ne souffriront point, si nous en jugeons d'après son passé et d'après son attitude ferme vis-à-vis du gouvernement de Washington dans l'affaire du Trent. — Havas.

On a des nouvelles de Constantinople, du 30 janvier.

Cabouli-Effendi, mustechar du ministère des affaires étrangères, est nommé inspecteur général de la Syrie, et partira prochainement pour se rendre à son poste.

FEUILLETON

DON GRAVEL L'AFERIZ.

FANTAISIE MARITIME.

(Suite.)

Don Gravel était trop occupé de la manœuvre pour descendre dans la cabine où l'infortunée Juana ne cessait de se lamenter, toujours sans rien comprendre de ce qui lui arrivait. L'entretien promettait d'être délicat, elle exigeait du calme, du sang-froid, du temps surtout. D'un autre côté, la brise de terre mollisait. Le canon de la frégate se fit entendre à son tour, preuve certaine que le commandant de la Santa-Fé était enfin parvenu à rejoindre son bord; la position devenait critique.

— Il serait dommage de manquer l'affaire après avoir si bien commencé, murmura l'enseigne.

— D'autant plus que nous serions inévitablement mis au croc, répondit maître Brimbollio.

— Comme des goujons au bout d'une ligne, ajouta le garde-marin.

— Armez vos avirons de galère! mes petits cœurs! commanda don Gravel, et si vous tenez à votre peau, nagez! ventrebleu! nagez! les caïmans! Enlevez-moi ça comme des tiges!

Le brick-goëlette ne tarda pas à glisser sur la mer unie à l'aide de ses longues rames.

Fernando, sans perdre de temps, faisait charger à double projectiles, boulets et mitrailles, toutes les pièces

d'artillerie du Caprichoso; les négriers, voyant qu'on ne leur faisait aucun mal, se prêtèrent à tout de fort bonne grâce.

Cependant, les embrasures du fort du Morro sous lequel il faut nécessairement passer pour sortir, s'illuminaient peu à peu; l'on voyait les canonniers apprêter leurs pièces. Les murailles du fort de la Punta, qui défend également l'entrée du port, se garnissaient aussi de soldats. La frégate la Santa-Fé sembla faire des mouvements; les déserteurs eurent reconnaître le son de ses trompettes appelant l'équipage aux postes de combat, bientôt après elle largua ses voiles. Tous les bâtiments légers de la station, canonniers, goëlettes, pataches, tartanes, se mettaient en route. Les commandements marins résonnaient d'un bout à l'autre du port, et, chose plus douloureuse encore, le bruit cadencé des avirons de la flottille de chasse devenait plus distinct de minute en minute. On avait, à babord, le fort du Morro; à tribord, devant et derrière, des ennemis flottants.

— Oh! les femmes! les filles! les mantilles! les basquines et les jupons de malheurs! je les voudrais à tous les cinq cent mille diables! Race de femelles damnées! perdition des hommes! engeance maudite! répétait à chaque coup de rame maître Brimbollio qui donnait l'exemple de nager vigoureusement. Il mêlait à ses malédictions des encouragements non moins énergiques: — Nagez donc! les agneaux! disait-il, sougez! hardi! ferme! mille millions de tonnerres! ne dormons pas! voilà une satanée canonnière qui veut nous couper la

route!

Fernando, sa longue vue de nuit en main, examinait la baie, et tous-ait à intervalles égaux, c'était sa méthode pour témoigner de l'inquiétude. Le grave garde-marin s'était spécialement chargé de la pièce à pivot, qui pointait sur la canonnière la plus rapprochée.

Quant à don Gravel, il commençait à craindre de perdre la partie.

III.

Cinquante déserteurs de la Santa-Fé, vingt négriers restant de l'équipage du Caprichoso, le contre-maître Brimbollio, maître de manœuvres, le garde-marin Fernando Ribalosa, lieutenant, et l'enseigne de frégate don Gravel Badajoz, capitaine, en tout soixante-treize combattants, plus un cuisinier noir et quelques mousses; telle était la composition du personnel du brick-goëlette contre lequel le gouverneur de la Havane déployait maintenant toutes ses forces de terre et de mer. L'on trouvera naturel que nous omettions dona Juanita de las Ermaduras, toujours renfermée dans la chambre d'honneur, tremblante, éplorée, en proie aux plus cruelles appréhensions.

La canonnière que Fernando maintenait au bout de sa ligne de mire, coupait la route au Caprichoso.

— Capitaine, faut-il faire feu? demanda le pointeur.

— Garde-t'en bien, malheureux! répondit Gravel. S'il est nécessaire d'en venir là, ce qu'à Dieu ne plaise!

— Décidément, murmura le lieutenant, il veut nous

Une escadre turque partira prochainement pour les eaux d'Antivari. L'envoi de cette escadre a lieu dans un but de précaution.

M. Lambert, négociant français qui a joué un rôle important dans les derniers événements accomplis à Madagascar et qui est parvenu à faire prédominer les idées de civilisation dans les conseils du jeune roi Radama II, est arrivé à Alexandrie. M. Lambert est parti pour Paris, où il va remplir une mission auprès de l'Empereur Napoléon.

Le *Journal de Saint-Petersbourg* annonce que l'assemblée de la noblesse, à Moscou, a résolu d'appliquer le système électif à l'administration et à la justice. — L'administration des impositions provinciales doit être retirée aux fonctionnaires de l'Etat pour être confiée à des fonctionnaires nommés par la voie des électeurs. Tous les propriétaires de 500 *dessiatines*, et les capacités en possédant 150, seraient éligibles.

Une dépêche télégraphique de Vienne, du 30 janvier, nous donne les nouvelles suivantes de l'Herzegowine :

Cataro, 29 janvier. — Luca Vucalovich, dans un commandement adressé aux insurgés de l'Herzegowine, est remplacé par Nikofor, prêtre fanatique.

Raguse, 30 janvier. — Les Turcs se sont avancés sans résistance de Poglizza jusqu'à Glawska. Les insurgés se dispersent.

Athènes, 26 janvier. — Le ministère Miaoulis a été remplacé par le ministère Karatis, en faveur duquel une démonstration populaire a eu lieu. La garnison a été consignée et des patrouilles parcouraient la ville. — Havas.

On mande de New-York, le 17 janvier :

Le Congrès a confirmé la nomination de M. Stanton, en qualité de ministre de la guerre; cette nomination est populaire.

Le Congrès a adopté la loi d'une taxe annuelle qui, avec les recettes du tarif, donnera un revenu de 150 millions de dollars. Le Congrès a défendu le commerce des coolies chinois sur des bâtiments américains.

Le Congrès a voté 6 millions de dollars pour compléter les fortifications commencées et pour en ériger de nouvelles. 1.050.000 dollars sont destinés à compléter la défense du port de New-York.

Le général Mac Clellan s'est rendu au sein du comité de la guerre du Congrès pour donner des explications sur la conduite de la guerre. Le bruit court qu'il a exprimé la confiance que la rébellion serait bientôt étouffée.

Le *Cincinnati-Times* annonce que M. Cobden a écrit au général Scott pour lui exprimer l'opinion que si l'insurrection n'est pas réprimée en avril prochain, l'Angleterre serait forcée par les clameurs populaires et les intérêts manufacturiers d'ouvrir les ports du Sud.

Les confédérés ont abandonné l'île de Roanoke

et ont envoyé la légion Wise à la défense de Norfolk. La frégate française, la *Pomone*, est arrivée au fort Monroe. L'amiral Montaignac est allé voir le consul français résidant à Norfolk.

Les confédérés auraient 40,000 hommes à Columbus. Une marche générale en avant de l'armée fédérale était annoncée et une nouvelle bataille attendue à chaque moment. Le général Mac Clellan a donné l'ordre à toutes les personnes appartenant au service militaire de se tenir prêts.

New-York, 21 janvier. — Un rapport officiel, envoyé de l'Etat du Kentucky, annonce que les confédérés ayant attaqué les fédéraux à Somerset, il s'ensuivit un combat acharné, dans lequel le général Zollicoffer fut tué. Les confédérés se sont retirés et les fédéraux ont occupé les positions des confédérés, où ils ont pris des canons et des provisions.

Le bruit court que les confédérés se sont retirés de Manassas, et que l'armée fédérale ne s'est pas avancée vers Columbus. — Havas.

Les dernières nouvelles du Mexique nous apprennent que les communications s'étaient entièrement rétablies entre la Vera-Cruz et l'intérieur de la république du Mexique; que les troupes mexicaines campées à quatre lieues de la Vera-Cruz ne s'opposaient nullement à l'entrée des vivres dans la place, et enfin que les dispositions, du côté du général Uraga, ainsi que des autres chefs des troupes de Juarez et de l'immense majorité de la population mexicaine, étaient des plus pacifiques.

Le vaisseau à vapeur le *Duguay-Trouin*, qui porte le pavillon de M. le contre-amiral Larién, commandant de la division navale française, avait mouillé le 28 décembre sur rade au Callao, venant de Valparaiso. La corvette à vapeur le *Casini* et la corvette la *Bayonnaise* étaient arrivées également au mouillage, venant de divers points de la côte, où elles avaient été envoyées pour la protection de nos nationaux. Le *Duguay-Trouin* avait l'ordre de rester au Callao jusqu'à l'arrivée du vaisseau à vapeur le *Bayard*, qui doit le relever. — Havas.

Le port de Toulon a fini pour le moment avec l'expédition du Mexique, car les frégates à vapeur l'*Asmodée* et le *Canada* ont appareillé en emportant le 1^{er} bataillon de chasseurs à pied et la compagnie du génie. On s'occupe maintenant de presser l'embarquement des passagers et du matériel destinés à la Cochinchine. La frégate à vapeur le *Cucique*, chargée de cette mission jusqu'à Alexandrie, a reçu l'avis de l'arrivée d'un évêque, 3 missionnaires et 19 sœurs de charité, que l'on envoie dans la nouvelle colonie par la voie de Suez.

Une lettre de Cherbourg, du 31 janvier au soir, annonce que le premier et le second bataillon du 99^e de ligne, ainsi que l'état-major de ce régiment s'étaient embarqués dans la journée sur le vaisseau à vapeur le *Turenne* et sur la frégate à va-

peur le *Darien*. Ces deux bâtiments ont mis en rade et mouillé près de la frégate-transport l'*Amazon*, sur laquelle ont été embarqués une batterie du 9^e régiment d'artillerie, les ouvriers d'administration et le service de la trésorerie. — Havas.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

AFFAIRE DUMOLLARD.

La session des assises du département de l'Ain s'est ouverte lundi, sous la présidence de M. Marilhat, conseiller à la cour de Lyon. C'est toujours mercredi que commencent les débats de l'affaire Dumollard, à laquelle nous entendons partout donner ce nom : *Le Procès de l'assassin des servantes*.

Cette cause, au dire de chacun, est, sans contredit, l'une des plus épouvantables qui aient eu jusqu'ici le triste privilège d'occuper l'attention publique.

Il n'y a pas d'exemple, en effet, qu'un individu seul ait pu, comme Dumollard, accomplir impunément, pendant un aussi long espace de temps, autant de crimes; car, bien que la justice lui demande compte de trois assassinats, accompagnés de vols et de vols, d'une tentative d'assassinat suivie de vol, de quatre vols commis avec violence, et de plusieurs autres vols, le bilan criminel de l'accusé paraît, de son propre aveu, être bien plus considérable encore, et tel que, non sans raison, on a dit de Dumollard :

« Le crime était devenu pour lui une véritable industrie. »

Sans anticiper sur les débats, nous croyons devoir résumer quelques-uns des faits connus depuis l'arrestation des inculpés.

Comment, d'ailleurs, aurait-il été possible de les ignorer, puisque l'instruction de cette cause a dû se faire devant un millier de spectateurs? La gendarmerie elle-même était dans l'impossibilité matérielle de contenir la foule qui suivait les magistrats instructeurs lorsque ceux-ci se transportaient dans les bois de Montmain, de Tramayes, de Civeran ou de Sainte Croix, afin de faire pratiquer des fouilles.

Le bruit courait que les magistrats se rendaient quelque part afin de confronter les accusés avec de nouveaux cadavres, aussitôt les ateliers se dégarnissaient : ouvriers, femmes, enfants, chacun accourait, suivait et gênait même les opérations des représentants de la justice. Tel était l'empressement des curieux que, dans les différents bois où des fouilles ont été pratiquées, les arbres craquaient sous le poids des personnes grimpées dessus.

Disons tout d'abord que c'est grâce à une active et intelligente direction donnée par l'autorité judiciaire aux recherches faites à la suite de la tentative d'assassinat commise, le 26 mai 1861, sur la fille Marie Pichon, que l'on parvint à découvrir en Dumollard l'auteur d'une longue série de meurtres et de vols commis toujours à l'aide des mêmes moyens.

voir une corde en cravate. Il serait si facile avec une bonne décharge à mitraille de balayer le pont de cette barque de diables !

En raison de ses desseins ultérieurs, l'enseigne désirait vivement ne pas livrer combat à ses compatriotes. Mais la canonnière rapprochait le brick acculé contre terre; elle se trouva bientôt à demi-portée de pistolet par babord devant. Déjà l'on distinguait les voix du capitaine Bertuzzi et de don Antonio Barzon, tous deux au comble de l'exaspération; l'un courait après son navire, l'autre après sa fille. Le premier avait été trouvé dans la chaloupe; on l'avait démarré, dégarrotté et débâilloné, ce qui lui permettait de gesticuler et de crier à son aise; il abusait de la permission. Le second, qui ne tempêtait pas moins, s'était jeté à bord de la canonnière avec sa garde et ses aides-de-camp. Tous les négriers débarqués du *Caprichoso* se trouvaient sur le même bâtiment; les bandits brûlaient de se venger; c'était à qui armerait les avirons, ils faisaient rage.

— Misérable voleur de Badajoz ! hurlait le gouverneur qui nécessairement n'ignorait plus rien, ah ! larron fieffé ! tu paieras cher ton audace. Rends-moi ma fille, scélérat ! Je me contenterai de te faire pendre ! Sinon par le sang de...

Ce flux d'injures et de menaces rendit à don Graviel tout son sang-froid.

— Bien sensible, assurément ! illustissime seigneur, répondit-il au porte-voix. Je vous préviens seulement que votre fille est sur le pont et que si vous faites tirer des-

sus, elle sera aussi exposée que moi-même.

— Camarades ! criaient Bertuzzi à ceux de ses gens qui étaient encore sur le *Caprichoso*, c'est à cause de vous que nous ne tirons pas; mais tout à l'heure, aidez-nous.

On se montait réciproquement avec un touchant accord.

— Holà ! Brimbollio ! interrompit Graviel, que si, pour son malheur, un des anciens du brick ne rame pas de toutes ses forces, on lui fasse sauter la tête pour premier avertissement !

— Soyez tranquille, capitaine, fit le contre-maître, ces choses-là vont sans dire. Nous sommes armés et ils ne le sont pas. — Vous entendez, les mignons ? ajouta le rude marin en s'adressant aux négriers.

La lutte se réduisait à une joute de vitesse et de manœuvre. Les forts attendaient que le gouverneur commençât le feu, le gouverneur n'osait faire canonner le navire où se trouvait sa fille; Bertuzzi ne voulait pas non plus endommager la coque de son cher brigantin qu'il comptait enlever à l'abordage. Il ne doutait pas du concours de ceux de ses gens que don Graviel et Brimbollio venaient d'inviter à ramer en termes si persuasifs. On a vu que l'enseigne s'obstinait à ne point mitrailler des compatriotes; le père de dona Juana était à bord de la canonnière, c'était un motif de plus pour s'abstenir des moyens violents.

Après ce rapide examen des pensées et des espérances secrètes de nos principaux acteurs, jetons un coup d'œil militaire sur leurs attitudes respectives.

Bertuzzi tient la barre du bâtiment chasseur; don Gra-

viel celle du brick-goëlette. Ce dernier rase les bas-fonds de tribord et les murailles du Morro avec un art merveilleux, en évitant, autant que possible, l'abordage de l'autre; mais le ci-devant capitaine négrier est sûr de réussir à s'accrocher dans trois minutes environ; si toutefois aucun incident ne contrarie l'habile impulsion imprimée à la canonnière. Don Graviel et ses compagnons vont clairement; le garde-marine caresse son bouterfeu et tousse; le contre-maître brandit sa hache et jure; les déserteurs font voler leurs avirons comme des plumes.

— Fernando ! Fernando ! cria tout à coup l'alferez, à moi, viens vite.

Le garde-marine obéit; le jeune capitaine lui dit alors à voix basse :

— Il s'agit de leur enlever, d'un coup de canon, tous les avirons de babord; ne blesse personne, j'ai mes raisons pour cela; et je réponds du reste.

— Bien ! J'aurais autant aimé les couler une bonne fois, mais enfin, tu le veux ainsi; tu vas voir !

A ces mots, le flegmatique lieutenant reprit son poste et repointa son canon de vingt-quatre.

— Y sommes-nous ? demanda Graviel.

— Parfaitement ? répliqua le pointeur.

La canonnière se présentait alors obliquement, son bout hors de foc touchait le brick, et ses premières rames étaient sur le point de s'engager dans celle du *Caprichoso*.

— Feu ! commanda l'enseigne.

(La suite au prochain numéro.)

Les habitants de Dagueux et de Montluel se refusaient à croire que le coupable ou les coupables fussent des enfants du pays. On avait bien remarqué que les époux Dumollard vivaient entourés de mystère, mais on ne s'en était pas trop préoccupé, pas plus que des motifs de l'humeur sombre de la femme, ou des fréquentes excursions nocturnes du mari. Plus tard, diverses particularités relatives à l'existence du couple criminel revinrent en mémoire et parurent alors avoir un tel caractère de gravité, qu'après l'arrestation de l'accusé, des personnes s'écriaient : « Cet homme doit avoir un cimetié à lui quelque part ! » Elles ne se doutaient cependant pas voir leurs sinistres soupçons aussitôt justifiés.

On ignorait, il est vrai, les antécédents de Dumollard, sans quoi ces soupçons eussent paru fort naturels. Cet individu, en effet, est un repris de justice, condamné une fois à quinze mois de prison, et un autre fois à un an et un jour de la même peine pour des vols commis avec une audace et une dextérité rares qui expliquent comment il est arrivé peu à peu à se livrer à son monstrueux commerce. Il y a longtemps que l'accusé, on l'a su depuis, avait l'habitude de dévaliser, non-seulement les personnes, mais aussi les fermes.

On nous fait remarquer une coïncidence assez bizarre. Suivant l'ordre de l'accusation, le premier crime relevé contre l'accusé est le meurtre d'une servante portant le prénom de Marie; il fut accompli un dimanche soir, le 25 février 1855; et le dernier crime, c'est-à-dire la tentative d'assassinat dont la fille Pichon a été victime, eut lieu également un dimanche soir, et sur une servante nommée Marie. Enfin, ce prénom de Marie est encore celui que portent presque toutes les victimes de Dumollard.

L'accusé est un homme de cinquante et un ans, d'une taille ordinaire, mais dont les larges épaules et le corps trapu dénotent une force herculéenne; ses cheveux noirs et ses favoris abondamment fournis sont peignés avec une certaine coquetterie; son front est déprimé; ses yeux sont petits mais lancent un regard fauve; il a les pommettes des joues fort saillantes. Du premier coup, on reconnaît une nature sauvage toute concentrée en elle-même.

La femme Dumollard a quarante-sept ans; elle est petite. Son aspect révèle un caractère dur et violent. On ne s'étonne pas, en la voyant, d'entendre dire que c'est une femme extrêmement méchante.

L'indifférence que Dumollard a montrée depuis son arrestation ne s'est pas plus démentie dans la prison de Bourg que dans celle de Trévoux. Il n'a jamais paru beaucoup préoccupé de l'issue de son procès, et il n'avait souci que de petits détails personnels. Nous devons cependant, pour être exact, ajouter que deux fois il a essayé de se pendre dans la prison de Trévoux.

Il a plusieurs fois manifesté son étonnement qu'on le retint si longtemps captif et qu'on refusât de le laisser aller cultiver ses terres. Il disait récemment à un codétenu : « Toi, tu iras faire un séjour à Clairvaux (à la maison centrale), tandis que je vais sortir, moi ! » Une autre fois, ayant appris qu'un condamné venait de payer par la peine capitale un crime odieux, il s'écria : « Oh ! ma foi, il ne l'a pas volé, c'est un fameux brigand. hein ? »

Dumollard avait d'abord essayé de nier; puis, vaincu par l'évidence et les déclarations mêmes de sa femme, il lui a bien fallu entrer en aveu; mais il l'a fait avec des restrictions notables. Ainsi il a soutenu, et ce sera, dit-on, le même système qu'il adoptera devant le jury, qu'il était étranger à la perpétration en elle-même des assassinats.

Sa complicité consisterait à avoir aveuglément conduit les victimes aux meurtriers, c'est-à-dire aux hommes barbues, pour employer son expression. Il avait rencontré un jour à Lyon ces hommes barbues; ils lui avaient proposé de leur amener des femmes pour les violer, les voler, puis s'en débarrasser. Comme rétribution de cette abominable proposition, ils offrirent de lui donner 50 ou 40 francs par victime, et, s'il faut l'en croire, de lui payer au bout d'un certain temps une rente. En présence d'un pareil bénéfice, il avait cédé. Il a ajouté que les nombreux vêtements de femmes et la quantité incroyable de pièces à conviction saisis à son domicile lui avaient été abandonnés par ses complices. Ainsi il ne nierait pas que ce soient là les dépouilles de femmes par lui entraînés dans les bois, sachant qu'elles devaient y être l'objet de viol et de vol.

L'accusé a même avoué que d'autres servantes, conduites par lui à ses complices, avaient encore

été précipitées dans le Rhône vers 1853; de sorte qu'il résulterait, dit-on, des propres déclarations de Dumollard, que six victimes au moins ont péri après d'abominables attentats. Tout malheureusement porte à croire que ce chiffre est trop restreint; mais les preuves matérielles font défaut. Neuf autres ont miraculeusement échappé au meurtre.

Les récits que nous entendons faire ici glacent d'effroi; les détails que l'on rapporte nous paraissent si extraordinaires que nous voulons attendre les débats avant d'y ajouter foi et de nous en faire l'écho. On peut toutefois dire sans trop s'avancer que c'est le monstre le plus tristement fameux qui se soit présenté à la justice humaine depuis bien longtemps.

Le nombre des témoins est de soixante-dix, et le chiffre des pièces à conviction ne s'élève pas à moins de douze cent cinquante. Elles tenaient à peine dans une énorme voiture. Des incidents nouveaux surgissent à chaque instants dans cette affaire: tout dernièrement, deux jeunes servantes venaient déclarer avoir échappé par miracle, en 1856, aux mains de l'accusé. Et ce ne sera pas une des parties les moins émouvantes du débat, que l'audition des femmes qui ont eu le bonheur de se soustraire aux étreintes du criminel.

Il y huit jours à peine, l'avocat de la femme Dumollard, M. Alliod, apprenant sa nomination dans la magistrature, était obligé de renoncer à défendre l'accusée. M. le président Marilhat, en conséquence, a dû immédiatement désigner un autre défenseur; il a choisi M. de Villeneuve, du barreau de Lyon.

Quant à la défense de Dumollard, c'est toujours M. Lardières, avocat du barreau de Paris, qui reste chargé de cette tâche délicate et difficile. Le siège du ministère public sera occupé par M. le procureur général Gaultot, assisté de l'un de ses substitués, M. de Prandières; ce procès doit occuper au moins cinq longues audiences.

Les débats ont été clos le 1^{er} février. M. le président commence son résumé à deux heures et demie.

Il est terminé à quatre heures. M. le président donne lecture des questions que MM. les jurés auront à résoudre.

Le jury rapporte, à sept heures moins un quart, un verdict de culpabilité et la cour prononce son arrêt.

Dumollard est condamné à la peine de mort, la femme Dumollard à vingt ans de travaux forcés. La cour ordonne que l'exécution de Dumollard aura lieu sur la place publique de Montluel.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Dimanche il y a eu dans notre ville deux commencements d'incendie. Le premier feu s'est déclaré chez un boulanger, dans la Basse Isle. A peine celui-ci était-il éteint que le second mettait en émoi les habitants de la rue de la Visitation. Grâce à la promptitude des secours le feu a été arrêté dès le principe et les pertes sont insignifiantes.

Lundi, une sapine chargée de charbon de terre est venue se briser contre une des piles du pont Cessart. Elle était engagée, paraît-il, dans un courant très-rapide, et malgré tous les efforts des bateliers, ils n'ont pu éviter le danger. Les hommes montaient ce bateau n'ont eu que le temps de se sauver dans une barque, et la sapine a disparu sous l'eau.

Pour chronique locale : P. GODET.

VILLE DE SAUMUR.

ADJUDICATION pour la plantation d'arbres et de haies vives sur les levées de défense de la ville de Saumur.

Le mercredi 12 février 1862, à l'heure de midi, il sera procédé, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Saumur, pardevant le Maire, assisté de deux conseillers municipaux, du receveur municipal et de l'architecte-voyer, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, des travaux (fournitures et main-d'œuvre) de plantation d'arbres et de haies vives sur les levées de défense de la ville de Saumur.

Ces travaux consistent, indépendamment de la main-d'œuvre, en fournitures, pour les haies vives, de pieds d'aubépine; et, pour les arbres, de peupliers suisses et de platanes; dans les conditions d'âge et de grosseur spécifiées aux devis et cahier des charges, qui sont déposés au secrétariat de la mairie et qui seront communiqués à toutes personnes qui désireront en prendre connais-

sance, tous les jours (fêtes et dimanches exceptés), de 10 heures à 4 heures.

La mise à prix de cette adjudication est fixée à 3,498 fr.

Pour être admis à soumissionner, chaque concurrent devra fournir un certificat de moralité et de solvabilité délivré par le maire de sa commune.

Ce certificat et la soumission qui s'y rattache, devront être renfermés chacun dans une enveloppe spéciale portant pour suscription le titre de la pièce qu'elle renfermera.

Le soumissionnaire n'aura aucun cautionnement à verser, la retenue d'un dixième, qui lui sera faite sur le paiement, lui en tiendra lieu.

Hôtel de Ville de Saumur, le 25 janvier 1862.

Pour le Maire, Député au Corps-Législatif.
CHEDEAU, adjoint.

MODÈLE DE SOUMISSION

Je soussigné (nom, prénoms, profession et demeure), faisant élection de domicile à Saumur, à l'Hôtel-de-Ville, ayant pris connaissance des devis et cahier des charges relatifs à la plantation des haies vives et arbres à planter sur les levées de défense de la ville de Saumur, m'engage à exécuter ces travaux moyennant un rabais de (indiquer en toutes lettres le rabais et sans fraction de centime) sur la mise à prix fixée.

Saumur, le 1862,

(58)

(Signature.)

VILLE DE SAUMUR.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 4 au 31 janvier 1862.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOVIFS.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.		PORCS.
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	
	BOUCHERS.									
1	V ^e Godard.	2	2	»	»	»	11 16	»	19 25	»
2	Morisseau.	»	8	1	3	»	18 29	»	17 42	»
3	Touchet.	»	»	»	7	»	11 19	»	15 27	»
4	Poisson.	»	6	3	5	»	24 38	»	30 72	»
5	Corbineau.	»	2	»	12	»	15 28	»	24 62	»
6	Sechet.	1	5	1	3	»	10 25	»	25 15	»
7	Prouteau.	»	»	»	4	»	4 7	»	6 14	»
8	Girard.	»	1	»	3	»	5 11	»	3 49	»
9	Lanier.	»	»	1	3	»	4 12	»	2 19	»
10	Pallu.	»	»	»	6	»	6 9	»	3 30	»
11	Groleau.	»	»	1	1	»	1 12	»	1 20	»
	CHARCUTIERS.									
	MM.									
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	»	9 6	»
2	Baugé.	»	»	»	»	»	»	»	2 3	»
3	Lecomte.	»	»	»	»	»	»	»	7 5	»
4	Marneau.	»	»	»	»	»	»	»	1	»
5	Milsonneau.	»	»	»	»	»	»	»	5 9	»
6	Touchet.	»	»	»	»	»	»	»	6 3	»
7	Quantin.	»	»	»	»	»	»	»	2 7	»
8	Sève jeune.	»	»	»	»	»	»	»	6 5	»
9	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	7 9	»
10	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	8 5	»
11	Marais.	»	»	»	»	»	»	»	3 7	»
12	Sève aîné.	»	»	»	»	»	»	»	1 2	»

TAXE DE LA VIANDE.

Par arrêté du Maire de Saumur, du 1^{er} février 1862, le prix du kilogramme de viande 1^{re} qualité, est fixé comme il suit :

Bœuf.	1 fr. 20 c.
Veau.	1 35
Mouton.	1 45

DERNIÈRES NOUVELLES.

Berlin, 2 février. — On mande de la frontière de Pologne en date de ce jour : Le gouvernement vient de publier le texte d'une déclaration de M. de Bialobrzski; il y est dit que les églises n'ont été fermées que pour empêcher leur profanation par le chant des hymnes politiques prohibés.

Turin, 3 février. — La manifestation de Florence a eu lieu avec des drapeaux et de la musique. La population parcourait la ville en criant : « Vive Rome, capitale de l'Italie, Vive Victor-Emmanuel ! »

Avant de se disperser la foule s'est portée devant l'hôtel du consul de France.

Bombay, 13 décembre. — L'exportation du

salpêtre est défendue pour tous autres points que les ports anglais. — Havas.

Marché de Saumur du 1^{er} Février.

Froment (hec. de 77 k.) 28 53	Huile de lin	50 —
2 ^e qualité, de 74 k. 27 23	Paille hors barrière	67 66
Seigle 16 80	Foin id.	80 26
Orge 12 40	Luzerne (les 730 k.)	62 —
Avoine (entrée) 12 —	Graine de trèfle	30 —
Fèves 16 —	— de luzerne	50 —
Pois blancs 22 40	— de colza	29 —
— rouges 20 —	— de lin	29 —
Cire jaune (50 kil) 170 —	Amandes en coques	—
Huile de noix ordin. 33 —	(l'hectolitre)	—
— de chenevis 48 —	— cassées (30 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS.			
Coteaux de Saumur 1861	1 ^{re} qualité	240 à 250	
Id.	2 ^e id.	425 à 450	
Ordin., environs de Saumur 1861	1 ^{re} id.	110 à	
Id.	2 ^e id.	100 à	
Saint-Léger et environs 1861	1 ^{re} id.	105 à	
Id.	2 ^e id.	100 à	
Le Puy-N.-Dame et environs 1861	1 ^{re} id.	95 à	
Id.	2 ^e id.	90 à	
La Vienne, 1861		75 à 80	
ROUGES.			
Souzay et environs 1861		120 à 125	
Champigny, 1861	1 ^{re} qualité	250 à	
Id.	2 ^e id.	125 à 140	

(1) Prix du commerce.

Varrain, 1861	415 à 420
Bourgeois, 1861	1 ^{re} qualité 130 à 140
Id.	2 ^e id. 140 à 150
Restigny 1861	155 à 160
Chiron, 1861	1 ^{re} id. 110 à 115
Id.	2 ^e id. 108 à 110

BOURSE DU 1^{er} FÉVRIER.

5 p. 0/0 hausse 05 cent. — Ferme à 74 10
4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 99 30

BOURSE DU 3 FÉVRIER.

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 74 20
4 1/2 p. 0/0 hausse 70 cent. — Ferme à 100 00

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LÉGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

L'étude de M^r CLOUARD est transférée de la maison qu'il occupe, rue d'Orléans, dans celle de M. Dion, son prédécesseur, même rue, n^o 79, en face. (55)

Etude de M^r LOISELEUR, notaire à Neuillé.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ.

UNE BELLE FERME.

Située dans la commune de Vivy,

Nommée le PERRYAY.

Consistant en maison de fermier avec servitudes en très-bon état, terres labourables et bois-taillis; le tout d'une contenance de 19 hectares 51 ares 52 centiares.

Cette ferme est d'une division facile et est très-avantageusement placée pour la spéculation.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^r LOISELEUR, notaire à Neuillé. (56)

A VENDRE OU A LOUER.

Pour entrer en jouissance le 24 juin prochain,

UNE MAISON,

Située à Montreuil-Bellay, en la rue des Forges, auprès de la place du Marché; par sa situation et sa distribution elle convient parfaitement au commerce.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. DIMA, propriétaire à Montreuil, ou à M^r POYNOT, notaire.

A VENDRE

UNE OU DEUX MAISONS

AU CHOIX.

Situées à Saumur, rue Courcouronne, n^{os} 10 et 12,

ET UNE MACHINE

à broyer le plâtre.

S'adresser à M^r LEROUX, notaire. Toutes facilités pour les paiements. (608)

A LOUER

Présentement ou pour la Saint Jean prochaine,

LE 1^{er} ET LE 2^e ÉTAGE d'une maison, récemment construite, située à l'angle des rues Beaupaire et d'Orléans, avec balcon régnant sur les deux rues.

Les appartements du premier étage, disposés pour salons ou magasins, pourraient recevoir des modifications dans leur distribution, si le locataire le désirait.

S'adresser à M. RICHARD père, sur les Ponts. (110)

Etude de M^r DUMAIN, notaire à Bouillé-Lorets, près Thouars (Deux-Sèvres.)

A VENDRE

OU A ÉCHANGER

Par lots ou en détail

LA TERRE

DE BOISSETTE

Située commune de Cercais, et par extension sur celle de Bouillé-Saint-Paul, Canton d'Argenton Château,

Comprenant: maison de maître, vastes servitudes, plusieurs fermes à Boissette, trois maisons à Vrère, bois, vignes, et la belle ferme de la Lardière; le tout d'une contenance de 200 hectares environ.

Cette propriété est traversée par la route de grande communication, n^o 51, d'Argenton à Saumur, celle de Thouars à Vihiers, et par celle de moyenne communication de Massais à Doué par Ferrières.

S'adresser, pour visiter les lieux, à M. LOUIS COTTENCEAU, régisseur, demeurant audit Boissette; pour les renseignements, à M^r DUMAIN, et pour traiter, à M. DEZANNEAU, propriétaire à Chiché, près Bressuire, et à M. EDOUARD BONNAIN, propriétaire au Plessis, également près Bressuire, mandataires de M. ALFRED GUESDON, propriétaire de la terre de Boissette.

Facilités exceptionnelles pour les paiements et sûretés pour les acquéreurs.

GRANDE VENTE

Mobilière.

Les 9, 10, 16 et 17 février 1862, à midi, et jours suivants s'il y a lieu, il sera procédé, à la maison de maître de Boissette, par le ministère dudit M^r DUMAIN, notaire, à la vente aux enchères de divers meubles et objets mobiliers, dépendant de la succession de M. ADOLPHE CHAUVIN-BOISSETTE, consistant en:

Batterie de cuisine, tables, chaises, pendules, candélabres, tableaux, lits, linge, voitures, charrettes, instruments aratoires de toute sorte, une grande quantité de bois d'ouvrage, etc.

On paiera comptant.

VENTE

DE BEAUX ARBRES

Essence de chêne, âgés de plus de 100 ans, ormeau et bouillard.

Le mercredi 19 février 1862, à 10 heures du matin, il sera procédé, par le ministère de M^r DUMAIN, à la vente aux enchères de 1.000 pieds plantés sur ladite terre de Boissette.

La vente se fera sur les lieux mêmes. (28)

A LOUER

Ecurie à deux chevaux, Remise et Grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (584)

A VENDRE

Cinquante hectolitres de graine de sainfoin, première qualité. S'adresser à PAUL REVEAU, fermier au château de Pocé. (55)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, **MAISON** Place des Récollets, n^o 7. S'adresser à M. TERRIEN, charpentier. (572)

M. MÉGNEN,

Rue du Puits-Neuf,

A l'honneur de rappeler au public qu'il continue d'organiser des orchestres pour bals et soirées, aux conditions ci-dessous :

Piano, violon et piston, — 55 fr.; 1^{er} et 2^e violon, alto, basse et piston, — 85 fr.

NOTA. — Toute augmentation dans l'orchestre subira une proportion modérée. (45)

FABRIQUE A ROUEN

Rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 44, 45

PARACHUTE DES CHEVEUX

MAISON A-PARIS

Pour le Gros, rue d'Enghien, 24

EAU TONIQUE DE CHALMIN

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU!

La seule reconnue infaillible, par tous les consommateurs et les hommes de sciences, pour arrêter promptement la chute des cheveux, les faire croître et épaissir, leur donner souplesse et brillant, retarder le blanchiment et détruire en peu de temps les pellicules nuisibles à la croissance des cheveux. (Garantie) — Prix du flacon 3 francs. — Dépôts dans toutes les villes.

A SAUMUR, chez M. Balzeau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à BAUGÉ, M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur. (42)

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

VINAIGRE ANGLAIS

AROMATIQUE ET BALSAMIQUE

Adopté et recommandé par le Conseil de salubrité de Londres

IMPORTATION PRÉPARÉE ET PERFECTIONNÉE PAR CHALMIN, PARFUMEUR

Le **VINAIGRE ANGLAIS** possède une odeur douce et suave; il est tonique, rafraîchissant et hygiénique; il blanchit et assouplit la peau, lui donne ce velouté et cette fraîcheur que toutes nos dames envient; fait disparaître les rides et les taches de rousseur, et dissipe le feu causé par l'action du rasoir. Enfin, il est antiseptique, ce qui le rend indispensable aux personnes qui fréquentent les bals, les théâtres, etc., en un mot tous les endroits où l'on respire un air vicié. Cette dernière propriété, que possède le **VINAIGRE ANGLAIS**, d'être un préservatif contre le méphitisme de l'air et des vapeurs, l'a fait adopter et recommander par le Conseil d'hygiène de Londres.

Fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 43 et 45. — **Maison à Paris**, rue d'Enghien, 24. — EXPORTATION

PRIX EN FRANCE: 1 FR. 50, 3 FR. ET 5 FR. LE FLACON

Dépôts chez tous les Coiffeurs, Parfumeurs et Merciers de France et de l'Étranger

A SAUMUR, chez M. Balzeau et Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à BAUGÉ, M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur.

En envoyant cinq francs, en un mandat sur la poste, à l'ordre de M. COURTOIS, directeur de

L'HISTOIRE DES COMMUNES DE FRANCE,
8, rue Rochechouart, à Paris,

Sur le prix du 1^{er} volume, le souscripteur recevra successivement toutes les livraisons du 1^{er} volume de cet ouvrage,

VÉRITABLE MONUMENT NATIONAL

Élevé à toutes les GLOIRES de la FRANCE.

Prime accordée aux souscripteurs jusqu'au 31 janvier 1862.

Chaque souscripteur recevra en outre, à titre de prime, pour vingt francs de livres à son choix et par lui désignés, ou de musique ou de gravures.

On reçoit le prospectus en envoyant 60 centimes en timbres-poste, et une livraison en envoyant 3 francs.

Saumur, P. GODET, imprimeur.